



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Bilan de mise en œuvre du fonds mahorais de développement institué en 2011

Question écrite n° 1061

Texte de la question

M. Mansour Kamardine appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer, chargé des outre-mer, sur le bilan de mise en œuvre du fonds mahorais de développement économique, social et culturel institué par le décret n° 2011-355 du 30 mars 2011. Le Gouvernement a conçu ce fonds, en 2011, comme un véhicule nécessaire pour accompagner la construction de la départementalisation de Mayotte. Ce fonds a pour objet, entre autres, le soutien de l'investissement en faveur de l'emploi, des filières de développement économique prioritaires et la participation au financement des infrastructures publiques adaptées à la satisfaction des besoins sociaux prioritaires du 101e département. Ses ressources sont inscrites au sein du programme « conditions de vie outre-mer » de la mission budgétaire outre-mer. Dix ans après sa création, il lui demande de lui dresser le bilan de mise en œuvre du fonds, depuis sa création jusqu'à ce jour et notamment de lui détailler la nature des opérations publiques bénéficiaires du concours de ce fonds, le montant des aides versées chaque année au titre du financement des travaux des zones d'activité, des travaux d'aménagement, du financement des investissements pour les personnes âgées ou handicapées et du financement pour la construction et la rénovation des cantines scolaires.

Texte de la réponse

Conformément au pacte pour la départementalisation de Mayotte du 29 mars 2009, la loi n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte a créé le Fonds mahorais de développement économique, social et culturel (FMDESC). Ce fonds a pour objet de subventionner les projets engagés à Mayotte pour le développement des secteurs économiques créateurs d'emplois, des structures d'accueil et d'hébergement et des actions dans les domaines sociaux et de la solidarité, du logement social et pour la résorption de l'habitat insalubre. Une liste indicative d'investissements dans les domaines économique, social et culturel, considérés comme des priorités majeures parmi les besoins de Mayotte, a été dressée dès 2011 : le financement de travaux d'aménagement et d'équipement de zones d'activité ; le financement de projets privés d'investissement contribuant à l'aménagement et au développement durable du territoire ; les aides directes à l'équipement et à l'investissement matériel et immatériel pour la modernisation et le développement des entreprises ; l'actions d'appui et d'accompagnement à la création d'entreprise ; la dotation des outils d'ingénierie financière, notamment de garantie, de participation, de bonification d'intérêts et de prêts d'honneur répondant aux besoins de développement des entreprises locales de tous les secteurs, et en particulier celles de taille moyenne ; le financement d'investissements en faveur des mineurs en difficulté ; le financement d'investissements pour les personnes âgées ou handicapées ; le financement d'actions à caractère sanitaire ou médico-social ; le financement d'investissements en faveur des jeunes enfants ; le financement pour la construction et la rénovation de cantines scolaires ; le financement d'investissements en faveur de la prévention de l'exclusion sociale et de l'hébergement d'urgence. Enfin, le financement d'investissements en faveur du développement éducatif et culturel. Le premier appel à projets a été lancé par la préfecture de Mayotte en mars 2011. Les aides du fonds sont versées sous forme de subventions, sur décision du préfet de Mayotte après avis d'un comité de gestion. A partir de 2016, en raison de la sous-consommation chronique des autorisations d'engagement (AE),

le dispositif n'a plus été doté d'autorisations d'engagement nouvelles en loi de finances. Le dispositif a été réactivé dans le cadre de la loi de finances de 2019 afin de financer, conformément aux engagements du plan pour l'avenir de Mayotte signé en mai 2018, des projets en faveur du développement social à destination notamment de la petite enfance ou des populations fragiles. Le FMDESC abonde ainsi désormais le fonds de développement social (FDS), à part égale avec le Département de Mayotte. Un protocole, signé le 23 avril 2018 entre l'Etat et le Département de Mayotte, prévoit la première année un abondement conjoint de 5M€ du FMDESC et 5M€ de la part du Département. Le fonds de développement social est dès lors un « fonds de fonds » valorisant l'ensemble des fonds existants, sans fongibilité entre ces crédits, en matière de prévention sanitaire et sociale en plus desquels des financements complémentaires sont mobilisés (Etat, Département...). Le comité des financeurs, réuni sous la présidence du préfet le 11 avril 2019, a dressé une cartographie synthétique des différents fonds de l'Etat déployés pour Mayotte et des organismes sociaux. Il aboutit à près de 50 millions d'euros en 2019. Le déploiement du fonds est réalisé depuis 2020 par la préfecture de Mayotte sous forme d'appel à projets annuels. Les comités de sélection organisés à l'initiative de l'Etat réunissent les services du Conseil Départemental, les services déconcentrés de l'Etat (Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, Direction des affaires culturelles, Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) ainsi que l'Agence régionale de santé et la caisse de sécurité sociale de Mayotte. Les réunions se sont tenues les 18 juillet 2019, 5 juin 2020, 15 avril 2021, 28 juillet 2021 et en mars 2022. Si ce fonds est alimenté conjointement par le Conseil départemental et l'Etat, en raison d'organisations administratives et de calendriers budgétaires différents, les projets retenus par l'Etat et le Conseil départemental à l'issue des comités de sélection sont gérés par un seul financeur sur toute la chaîne de traitement administratif (l'instruction, conventionnement, paiement et évaluation). Un nombre de dossiers important ont été déposés : 117 dossiers en 2019 pour 10,7 M€ demandés au titre du FDS ; 145 dossiers en 2020 pour 26,6 M€ demandés ; 147 dossiers en 2021 pour 27,9 M€. Par ailleurs et conformément au pacte pour la départementalisation de Mayotte du 29 mars 2009, la loi n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte a créé le Fonds mahorais de développement économique, social et culturel (FMDESC) porte de projets en propre, en complément de ceux qui ont été retenus conjointement dans le cadre du FDS. En 2019-2021, 50 dossiers ont été retenus :

	Nbr	AE	Solde à verser
Places d'accueil pour la petite enfance	15	3 904 746	2 707 893
Hébergement d'urgence	2	1 319 420	949 521
Enseignement / Education	3	1 186 125	480 288
Lieux d'accueil	5	1 090 562	835 414
Culture	5	724 295	521 710
Accès aux droits	5	414 060	110 250
Insertion par l'activité économique	5	282 513	255 375

Prévention Santé	1	200 000	140 000
Structuration des associations	2	164 058	58 841
Kits pédagogiques petits déjeuners à l'école	6	95 715	78 061
Epicerie sociale	1	65 000	15 340
Total général	50	9 446 495	6 152 691

Ces dossiers complexes nécessitent une instruction longue et de l'ingénierie et certains n'ont pas encore pu aboutir (reste à verser 65 % des AE sur la période 2019/2021, 58% pour les dossiers 2019, 80% pour les dossiers 2020 et 68% pour les dossiers 2021). Certains dossiers pourtant retenus et pour lesquels des avances avaient été versées sont aujourd'hui en passe d'être annulés. Des porteurs de projet ne répondent plus aux sollicitations de l'administration, ils ne disposent pas de la trésorerie suffisante pour faire l'avance des dépenses : les projets ne sont plus réalisables en raison de problème de maîtrise foncière ou encore le projet est devenu sans rapport avec la présentation initiale et ce sans en avertir l'administration. L'Etat et ses partenaires sont aux côtés des porteurs de projet pour les accompagner. Au total, sur la période 2011-2021, 645 opérations ont été réalisées :

Financement de travaux d'aménagement et d'équipement de zones d'activité	7 opérations
Financement de projets privés d'investissement contribuant l'aménagement et au développement durable du territoire	34 opérations
Aides directes à l'équipement et à l'investissement matériel et immatériel pour la modernisation et le développement des entreprises	139 opérations
Actions d'appui et d'accompagnement à la création d'entreprises	217 opérations
Dotation des outils d'ingénierie financière, notamment de garantie, de participation, de bonification d'intérêts et de prêts d'honneur répondant aux besoins de développement des entreprises locales de tous les secteurs, et en particulier celles de taille moyenne	4 opérations
Financement d'investissements en faveur des mineurs en difficulté	3 opérations
Financement d'investissements pour les personnes âgées ou handicapées	13 opérations

Financement d'actions à caractère sanitaire ou médico-social	12 opérations
Financement d'investissements en faveur des jeunes enfants	12 opérations
Financement d'investissements en faveur de la prévention de l'exclusion sociale et de l'hébergement d'urgence	5 opérations
Financement d'investissements en faveur du développement éducatif et culturel	31 opérations
Financement de projets publics d'investissement contribuant à l'aménagement et au développement durable du territoire	142 opérations
Autres	26 opérations

Le bilan budgétaire du FMDESC depuis 2011 est le suivant :

Année (N)	Consommation AE	Consommation CP
2011	10 000 000	1 529 794
2012	42 399 901	10 810 414
2013	8 858 041	17 443 358
2014	238 611	12 122 288
2015	15 431 887	7 567 349
2016	0	1 879 352
2017	0	1 455 859
2018	0	1 314 441

2019	2 905 280	2 169 677
2020	3 870 490	2 023 993
2021	2 580 168	1 879 552
Total général	89 284 379	196 077

En gestion 2022, 1 516 084 € en AE et 625 027 € en CP ont été engagés sur le FMDESC : le bilan pour l'exercice 2022 sera consolidé dans le cadre du rapport annuel de performance. Par ailleurs, au titre du fonds exceptionnel d'investissement (FEI), plus de 27 M€ en 2021 et 30 M€ en 2022 ont été mobilisés au profit de Mayotte. Le détail des projets financés est précisé dans les tableaux qui suivent. ANNEE 2021 :

MAYOTTE	Montant
Construction d'un terrain de football synthétique – Commune de SADA	726.774,00 €
Aménagement de la voirie Haut du Collègue – SADA	540.688,00 €
Aménagement d'un parking et des extensions du marché couvert - SADA	589.426,00 €
Aménagement des cimetières de la communes de Tsingoni	682.665,00 €
Rénovation des bâtiments de la mairie – Brandraboua	494.661,00 €
Sécurisation de l'école maternelle les Petits souliers	120.000,00 €
Mise en sécurité de l'école élémentaire Boira Djoumol à Dzoumogni - Brandraboua	84.000,00 €
Construction de nouveaux vestiaires et de tribunes du complexe sportif Alain Pokes - Dzoudzi-Labattoir	1.009.261,00 €
Aménagement et mise en sécurité du site touristique sur la place publique « plage des Badamiers - Dzoudzi-Labattoir	513.350,00 €
Aménagement des cimetières de la commune de Mtsangamouji	924.487,00 €

Aménagement du front de mer à Brandélé	480.000,00 €
Remplacement d'éclairage par des LED solaires – mâts solaires photovoltaïques sur l'île de Petite-Terre – Commune de Pamandzi	247.490,00 €
Mise aux normes du terrain de football de Malamani et construction de nouveau vestiaires	1.102.361,80 €
Aménagement du jardin de la bibliothèque municipale de Pamandzi	259.236,00

Total Mayotte : 7.724.398,20 €

FEI scolaire	Montant
Acona 3 – Sécurisation des écoles de la commune d'Acona	1.082.761,00 €
Construction de 8 salles à l'école naturelle de Brondele	1.462.930,00 €
Construction de 6 salles neuves et rénovation de 6 salles + réfectoires à l'école naturelle de Chixxxxx	2.800.466,00 €
Création de 12 salles de classe et d'un réfectoire à l'école maternelle de Kangani – Commune de Kourou	626.970,00 €
Reconfiguration de l'école élémentaire à Hajangua – Rénovation de 4 salles, construction de 18 salles et d'un réfectoire – Commune de Dembeni	4.179.800,00 €
Construction de 19 salles de classe et d'un réfectoire à Iloni – Commune de Dembeni	1.922.708,00 €
Reconstruction de l'école Labattoir 1 La Ferme – Commune de Dzaourzi	1.253.940,00 €
Construction de 24 salles de classe et d'un réfectoire au groupe scolaire Hamha – Commune de Mamoudzou	2.089.900,00 €

Rénovation de 2 salles, création de 12 salles et d'un réfectoire à l'école élémentaire de Ouangani	1.337.536,00 €
Rénovation de 6 salles, création de 15 salles et d'un réfectoire à l'école élémentaire Sada 3 Mtsangamtili – Commune de Sada	2.340.688,00 €
Création de 32 salles et d'un réfectoire à l'école élémentaire de Combani 1 sur la commune de Tsingoni	835.960,00 €

Total général Mayotte : 19 993 689 € ANNEE 2022 :

MAYOTTE	Montant
Réalisation du pôle logistique du syndicat intercommunal d'élimination et de valorisation des déchets de Mayotte - SIDEVAM	2 000 000 €
Aménagement des cimetières de M'tsahara, Hamjago et M'tsamboro – commune de M'tsamboro	477 176 €
Réalisation et sécurisation des voiries communales – commune de Bandraboua	560 000 €
Rénovation et extension de la salle de réunion de la mairie – commune de Boueni	231 114 €
Sécurisation de l'accès au groupe scolaire de Majicavo Lamir – commune de Koungou	450 000 €
Réhabilitation du bâtiment de l'inspection de l'éducation nationale	417 810 €
Intégration d'un système de prétraitement par dégrillage et zone de décantation dans les réseaux et ravines eaux pluviales de la communauté d'agglomération de Dembéli-Mamoudzou	1 200 000 €
Réhabilitation de la maison des jeunes et de la culture de Chiconi – commune de Chiconi	975 394 €
Travaux de sécurisation de l'école de Choungui – commune de Kani-Kéli	512 000 €
Sécurisation de 4 exutoires d'évacuation des eaux pluviales – commune de M'tsangamouji	606 632 €
Aménagement, rénovation et mise aux normes du stade de Barakani – commune de Ouangani	800 000 €

Projet de city stade – réaménagement du plateau sportif de l'école Pamandzi 5 – commune de Pamandzi	416 035 €
Construction du siège du centre communal d'action sociale de Brandélé – commune de Brandélé	1 000 000 €
Restauration scolaire – commune de Bandraboua	231 000 €

Total Mayotte : 9.877.161 €

FEI scolaire Mayotte	Montant
Extension de 2 salles de classe, d'un réfectoire et rénovation de 4 salles de classe pour l'école maternelle de Dzoumogne – commune de Bandraboua	1 003 152 €
Reconfiguration de l'école dans le village de Handrema – commune de Bandraboua	1 588 324 €
Reconfiguration de l'école de Bandrele Kavani (8 salles et un réfectoire mutualisé) – commune de Bandrele	1 671 920 €
Reconfiguration de l'école élémentaire de Hajangoua (rénovation de 4 salles, construction de 18 salles et d'un réfectoire) – commune de Dembeni	2 601 466 €
Reconstruction du site de l'école Labattoir 1 de La Ferme – commune de Dzaoudzi-Labattoir	2 458 274 e
Extension T 16 de l'école élémentaire de Doujani1 à Doujani – commune de Mamoudzou	2 089 900 €
Rénovation de l'école élémentaire de Ouangani (rénovation de 2 salles de classe, création de 12 salles de classe et d'un réfectoire)	1 826 707 €
Rénovation de l'école élémentaire de Sada 3 Mtsangamtiti – commune de Sada	2 800 466 €
Création de 32 salles de classe et d'un réfectoire à l'école élémentaire de Combani 1A au village de Combani – commune de Tsingoni	4 054 406 €
Total FEI scolaire Mayotte	20.094.615 €

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1061

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [6 septembre 2022](#), page 3925

Réponse publiée au JO le : [22 novembre 2022](#), page 5601